

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SIAME

Objet :

En application de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse, tel que modifié par l'Arrêté du Ministre des Finances en date du 15 Août 2019, la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques **SIAME**, se propose de désigner par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires qui sera appelé à siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat postulant à ce poste doit répondre aux critères d'éligibilité ci-après détaillés :

1- Exigences Générales :

- Être obligatoirement une personne physique.
- Satisfaire aux conditions de l'Article 193 du code des sociétés commerciales.
- Jouir de ses droits civils.
- Justifier d'une participation qui ne dépasse pas 0,5% individuellement pour les actionnaires personnes physiques.
- Être en règle avec l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale.

2- Exigences relatives aux conflits d'intérêts

- Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, ne doit avoir aucun lien direct ou indirect avec la société SIAME.
- Ne doit pas être salarié de la SIAME
- Ne doit pas être au service d'une société opérant dans le secteur de l'appareillage et du matériels électriques.
- Ne représente pas les intérêts d'un client ou d'un fournisseur de la SIAME.

- Ne siège pas au sein d'un Conseil d'Administration d'une société concurrente à la SIAME.
- N'exerce pas une activité en lien avec le marché financier et ne pas être membre d'une association dont l'objet touche de près ou de loin au marché financier.

3- Exigences liées à la compétence

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10) dans le domaine de l'électricité, de l'électronique ou de la finance, qui lui permettent de contribuer positivement aux travaux du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Avoir une compréhension adéquate des activités de la SIAME et disposer d'une capacité d'analyse des choix et des orientations stratégiques de la société.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, doivent joindre à leur dossier de candidature les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée selon modèle en annexe 1.
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité requis annexe 2
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Une attestation récente, délivrée par l'intermédiaire en bourse qui gère le compte du candidat qui atteste du nombre d'actions SIAME, détenues par le candidat personne physique individuellement ou par la personne morale qu'il représente.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un justificatif de la résidence en Tunisie.
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature pour les personnes physiques.
- Une lettre de motivation justifiant les compétences et qualifications du candidat ainsi que les motifs de sa candidature.
- Un curriculum vitae du candidat.
- Copies des documents et attestations justifiant les qualifications académiques et professionnelles du candidat.
- Une attestation de situation fiscale.

Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous plis fermés au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

Les enveloppes doivent être :

- Déposés contre décharge au Bureau d'Ordre de la société sis à Grombalia au plus tard le 30 Avril 2021.

Où

- Adressés par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la société sis à la Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, au plus tard le 30 Avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

La liste des candidats répondants aux conditions, sera publiée dans deux journaux quotidiens l'un en arabe, l'autre en français.

Le représentant des actionnaires minoritaires, sera élu parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la SIAME et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de la SIAME, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Les actionnaires représentés au sein du Conseil d'Administration de la SIAME, les actionnaires personnes physiques ou morales détenant plus de 0.5% du capital ainsi que les actionnaires institutionnels s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom:.....
- N°CIN :.....
.....
- Téléphone :
Fixe.....GSM :.....
- Email :.....
.....
- Profession/Activité :.....
.....
- Formation académique du candidat :.....
.....
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine d'activité de la SIAME :
.....
.....
.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénoms :

CIN N° :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », déclare sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.